PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

quartiers2030

Lille, le 9 juillet 2026

Préfet délégué pour l'égalité des chances
Mission politique de la ville et égalité des chances
Affaire suivie par : Bérénice Billard

Le préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Contrats « quartiers 2030 » - préparation de la programmation 2027

Pièces jointes :
- Cadre d'intervention des crédits spécifiques politique de la ville – Note de cadrage départemental 2027
- Vademecum DAUPHIN

Les contrats « Quartiers 2030 », signés en 2024 pour le département du Nord, formalisent des projets territoriaux tenant compte des spécificités locales et réaffirment notre ambition commune: mobiliser l'ensemble des leviers nécessaires afin d'améliorer concrètement le quotidien des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville. Après trois années d'engagement, il convient de préparer la programmation des actions pour l'année 2027.

À ce titre, les projets financés devront rendre visibles leurs impacts. L'innovation sera encouragée, et les financements privilégieront les projets co-construits, en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants.

Nous souhaitons que les axes d'intervention de la politique de la ville se concentrent sur les thématiques majeures définies en concertation avec les délégués du préfet, les villes et les intercommunalités.

A cet effet, nous encourageons de nouveaux principes directeurs:

- **La coopération :** des consortiums devront être mis en place par les porteurs de projets. Les porteurs devront travailler en coopération afin d'amplifier l'impact des actions ;
- **La participation citoyenne**: des dispositifs de concertation associeront les habitants dès la conception des projets ;
- **La diversification des sources de financement**: les porteurs de projets pourront être invités à diversifier les sources de financement en recourant aux fonds européens et au

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

mécénat ;

Dans la même logique, les actions reconduites depuis trois ans devront être réexaminées systématiquement en fonction :

- du territoire concerné,
- de l'impact sur le public ciblé,
- des besoins identifiés,
- du diagnostic territorial.

Les projets pourront le cas échéant être réajustés.

Dans le cadre des projets en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, un partenariat étroit avec l'EPIDE sera privilégié. L'objectif est de permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier d'un cadre propice à la remobilisation, à la formation et à l'accès à l'emploi, tout en favorisant leur développement personnel et citoyen. Ce partenariat sera travaillé avec le délégué du préfet du territoire.

Les appels à projets (AAP) pour la programmation 2027 des crédits spécifiques devront être lancés avant la fin de l'année en cours. L'AAP annuel ne pourra toutefois constituer l'unique modalité de programmation, surtout si les projets soumis ne couvrent pas l'ensemble des priorités du contrat. Des appels à manifestation d'intérêt spécifiques pourront être mobilisés pour co-construire des actions lorsque les porteurs de projets ne sont pas encore identifiés. Des réserves budgétaires annuelles seront également prévues afin de financer, au fil de l'eau, des projets de petite envergure ou des expérimentations dans le cadre d'une co-instruction multipartenariale.

Le cadre départemental d'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville pour 2027, joint à la présente lettre, pourra être transmis aux porteurs de projets dans le cadre de vos AAP.

Les délégués du préfet, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, constituent vos interlocuteurs privilégiés et devront être associés à toutes les étapes de la programmation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces éléments et à vous engager dans la mise en œuvre des actions conformément aux exigences exposées.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet délégué à l'égalité des chances

Paul-Marie CLAUDON

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalités porteuses d'un contrat de ville

Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville

Copies à :

Monsieur le président du conseil régional Hauts de France

Monsieur le président du conseil départemental du Nord

Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales

Monsieur le directeur de la DDTM du Nord

Monsieur le directeur de la DDETS du Nord

Madame la rectrice de l'académie de Lille

Monsieur le directeur des services académiques du Nord

Madame la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France

Monsieur le directeur territorial du Nord de l'ARS

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Madame la commissaire à la lutte contre la pauvreté

Monsieur le directeur territorial des services de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la directrice de la CAF

Madame la directrice de France Travail

Madame la directrice de l'AREFIE

Madame la directrice de la CPAM de Lille-Douai

Madame la directrice de la CPAM de Roubaix-Tourcoing

Madame la directrice de la CPAM des Flandres-Dunkerque-Armentières

Monsieur le directeur de la CPAM du Hainaut

Monsieur le directeur régional de l'ADEME

Monsieur le directeur régional de la Banque des territoires

Monsieur le directeur régional de BpiFrance

Madame la chargée de mission territoriale de l'ANRU